



1. (a) _____
Nom du proposant

Adresse

Ville

Province

Code postal

Téléphone

2. Indiquer la limite de garantie demandée : _____ \$

3. Est-ce que le proposant est inscrit auprès de la SEC ou d'un organisme de réglementation provinciale à titre de conseiller en valeurs mobilières? Oui Non

Si oui, lequel(s) ? _____

4. Est-ce que l'assurance demandée doit couvrir une entité liée au proposant? Oui Non

Dans l'affirmative, indiquer le nom de l'entité, décrire les fonctions qu'elle exerce et son lien avec le proposant :

5. (a) Au cours des trois (3) dernières années, est-ce que le proposant a été mis en cause dans une fusion réelle ou proposée, une consolidation, une acquisition, un changement de contrôle, une offre publique d'achat, un désinvestissement, ou dans la vente de plus de 10 % de l'ensemble de ses actions en circulation?

Oui Non

Dans l'affirmative, fournir tous les détails sur une feuille séparée.

(b) Est-ce que le proposant est actuellement mis en cause dans une fusion, une consolidation, une acquisition, un changement de contrôle, une offre publique d'achat, un désinvestissement, ou dans la vente de plus de 10 % de l'ensemble des actions en circulation, ou y songe-t-il?

Oui Non

Dans l'affirmative, fournir tous les détails sur une feuille séparée.

(c) Est-ce que le proposant s'est départi ou a songé à se départir d'une filiale au cours des cinq (5) dernières années, ou dans les douze (12) prochains mois?

Oui Non

Dans l'affirmative, fournir tous les détails sur une feuille séparée.

6. Est-ce que le cabinet juridique qui agit à titre d'avocat a donné une opinion par écrit quant à la légalité d'un changement dans la politique de placement et de gestion?

Oui Non

Dans l'affirmative, avez-vous l'intention de continuer à vous procurer des opinions de ce genre?

Oui Non

7. (a) Y a-t-il eu des changements quant au cabinet de comptables dont vous avez retenu les services; la fréquence ou le champ d'application des services de vérification a-t-elle été modifiée?

Oui Non

(b) **Dans l'affirmative**, fournir tous les détails sur une feuille séparée.

8. Fournir les renseignements suivants relativement à tous les services de conseil en valeurs mobilières offerts aux clients :

	Valeur marchande de l'actif	Nombre de compte
(a) Comptes discrétionnaires:		
Régime d'avantages sociaux et/ou régimes de retraite contributifs définis en vertu de "ERISA" (sauf les REÉR et les FEÉR)	_____ \$	_____ \$
Autres régimes d'avantages sociaux et/ou régimes de retraite contributifs définis	_____ \$	_____ \$
REÉR et FEÉR	_____ \$	_____ \$
Régimes d'avantages sociaux des employés ou de retraite non définis selon "ERISA"	_____ \$	_____ \$
Comptes pour lesquels le proposant est fiduciaire	_____ \$	_____ \$
Valeur comptable totale de tous les comptes	_____ \$	_____ \$
(b) Comptes non-discrétionnaires:		
Régime d'avantages sociaux et/ou régimes de retraite contributifs définis en vertu de "ERISA" (sauf les REÉR et les FEÉR)	_____ \$	_____ \$
Autres régimes d'avantages sociaux ou régimes de retraite contributifs définis	_____ \$	_____ \$
REÉR et FEÉR	_____ \$	_____ \$
Régimes d'avantages sociaux des employeurs ou de retraite non définis selon "ERISA"	_____ \$	_____ \$
Tous les autres comptes	_____ \$	_____ \$
Valeur comptable totale de tous les comptes	_____ \$	_____ \$

9. (a) Valeur de l'actif du compte le plus important : _____ \$

(b) Nombre de comptes perdus au cours des douze (12) derniers mois et valeur de l'actif total correspondant :
 _____ \$

(c) Taille minimum des comptes actuellement acceptés comme nouveaux comptes pour:

(i) des sociétés par actions _____

(ii) des particuliers _____

10. Est-ce que le proposant agit à titre de conseiller en valeurs mobilières pour des régimes d'avantages sociaux des employés administrés par des employeurs multiples (Taft-Harvey), un syndicat ou un gouvernement?

Oui Non

Dans l'affirmative, annexer une liste des clients et de l'actif sous gestion (en dollars).

11. Fournir les renseignements suivants :

	Assureur	Limite	Période	Prime
a) Assurance des Institutions Financières (cautionnement)	_____	_____ \$	_____	_____ \$
b) Assurance responsabilité civile des administrateurs et dirigeants	_____	_____ \$	_____	_____ \$

Il est déclaré et convenu que la garantie susmentionnée pour les montants actuels sera maintenue par le proposant et ses filiales, au cours de la période d'assurance de l'assurance demandée, et que l'assureur se fonde sur de telles déclarations pour l'émission d'une police.

12. (a) Est-ce que les clients peuvent choisir leurs propres courtiers pour exécuter les ordres ?
 Oui Non

(b) Est-ce que certaines transactions des clients sont effectuées par un courtier/négociateur à l'interne?
 Oui Non

Dans l'affirmative, indiquer le nom des courtiers/négociateurs à l'interne :

13. (a) Est-ce que le proposant recommande d'investir dans des valeurs mobilières de secteurs spécialisés, autres que des actions couramment transigées?
 Oui Non

(Secteurs spécialisés inclut : contrats à terme de matières premières, immobilier, options, placements privés, valeurs mobilières non-nominatives, placements directs, "joint venture" dans le secteur du pétrole et du gaz, "cattle trusts", sociétés en nom collectif de tous genres.)

Dans l'affirmative, décrire le secteur spécialisé et indiquer son pourcentage (i) de la valeur de l'actif total, et (ii) de chaque type de compte (REÉR, etc.) :

(i) _____

(ii) _____

(b) Existe-t-il une liste des valeurs mobilières approuvées qui peuvent être recommandées aux clients?
 Oui Non

(c) Sur une feuille séparée, décrire comment les exceptions à cette liste sont traitées à l'interne et avec les clients.

14. (a) Combien de fois les clients reçoivent-ils des états financiers relatifs à leur portefeuille?

(b) Quelle est la fréquence des réunions avec les clients? _____

(c) Décrire, sur une feuille séparée, la politique du proposant à l'égard des avis donnés aux clients des comptes discrétionnaires quant aux transactions de valeurs mobilières et aux changements dans le portefeuille.

15. Lorsqu'un gestionnaire de portefeuille n'est pas disponible, quelles sont les procédures mises en place pour les décisions et l'exécution des ordres :

16. Décrire les mesures prises par un proposant pour se protéger contre les responsabilités assumées par le conseiller en valeurs mobilières auquel il succède (entente d'indemnisation, etc.)

Le proposant convient que la présente proposition supplémentaire sera réputée faire partie de la proposition de base de l'assurance responsabilité civile professionnelle pour les fonds commun de placements, et que toutes les déclarations faites dans cette proposition de base s'appliqueront également à la présente proposition supplémentaire.

Les personnes soussignées déclarent qu'au meilleur de leur connaissance, les déclarations faites dans toutes les sections de la présente proposition supplémentaire et dans toutes les annexes de la présente proposition supplémentaire, sont vraies et justes, et que des efforts raisonnables ont été faits pour obtenir suffisamment de renseignements de la part de toutes les personnes à assurer, en vue de remplir adéquatement et avec précision la présente proposition supplémentaire. De plus, le soussigné(e) convient que, si entre la date de la présente proposition supplémentaire et la date de prise d'effet de la Police, (1) une modification de nature à influencer un assureur intervenant dans la condition du proposant ou des fonds commun de placements est découverte ou, si (2) une modification de nature à influencer un assureur est apportée aux réponses indiquées aux présentes, lesquelles l'une ou l'autre rendraient la présente proposition supplémentaire erronée ou incomplète, un avis écrit portant sur ces modifications sera alors immédiatement remis à l'assureur, et au besoin, tout estimé en vigueur pourra être modifié ou supprimé.

La signature de la présente proposition supplémentaire n'oblige pas le soussigné(e) à souscrire l'assurance en question, mais le proposant, les fonds commun de placements et toutes les personnes à assurer conviennent du fait que les détails et les déclarations figurant dans la présente proposition supplémentaire et les annexes et documents soumis avec la présente proposition (lesquels seront gardés dans les dossiers de l'assureur et si une assurance est souscrite, seront réputées physiquement annexées à la police) sont vrais et justes et constitueront la base du contrat, et qu'ils seront joints à la police et en feront partie. En outre, le proposant, les fonds commun de placements et toutes les personnes à assurer conviennent que ces détails et énoncés sont de nature à influencer un assureur dans sa décision d'offrir cette assurance, et que toute police sera émise en tenant compte de la véracité de tels détails et énoncés.

Veillez prendre note : SEULS LES REPRÉSENTANTS AUTORISÉS DE CHUBB ET LES COURTIERS ACCRÉDITÉS SONT AUTORISÉS À SOLLICITER DES PROPOSITIONS D'ASSURANCE. LES REPRÉSENTANTS ET LES COURTIERS NE SONT PAS AUTORISÉS À ACCORDER LA GARANTIE OU À METTRE À EXÉCUTION LE CONTRAT D'ASSURANCE. AUCUN COURTIER NE SERA FOURNI À MOINS QUE LA COMPAGNIE N'ACCEPTÉ LA PROPOSITION ET NE METTE À EXÉCUTION LE CONTRAT D'ASSURANCE.

Faux renseignements

Lorsque, sciemment et avec l'intention de frauder une compagnie d'assurance ou une autre personne, une personne soumet une proposition d'assurance contenant de faux renseignements, ou dissimule, dans le but d'induire en erreur, des renseignements concernant des faits de nature à influencer un assureur à cet effet, elle commet alors un acte frauduleux en matière d'assurance, ce qui constitue un acte criminel.

Société

Signature du président si le proposant est une société par actions, ou de l'associé principal s'il s'agit d'une société en nom collectif.

Date

Pour qu'une police soit émise, la proposition doit être dûment signée et datée, tel qu'exigé.